



## Les intervenantes

Placer l'action locale au cœur des programmes de protection humanitaire

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE ET NOTE D'ORIENTATION**



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

## Remerciements

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un projet mondial intitulé « Learning and Best Practices on Local Women's Participation in Protection Programming » (Enseignements et bonnes pratiques concernant la participation locale des femmes aux programmes de protection), rendu possible grâce au financement du Bureau américain de l'aide étrangère aux sinistrés.

## Résumé analytique

À la lumière des engagements pris en matière de localisation dans « The Grand Bargain » en 2016, ces dernières années ont vu émerger de plus en plus de débats sur la façon dont le réseau d'aide peut transformer le système humanitaire et évoluer vers une préparation et une réponse dictées par les acteurs locaux. En parallèle, au lieu de considérer les femmes et les filles comme de simples bénéficiaires passives de l'assistance, on reconnaît de plus en plus le rôle actif qu'elles jouent dans la réponse aux crises.

On constate cependant de grandes disparités dans la transformation des discours sur le leadership et la localisation des femmes en une collaboration plus significative entre les acteurs internationaux et les femmes au niveau national et local face aux crises.

Dans ce contexte, cette étude de recherche globale vise à répondre à une question clé :

**« Comment le secteur de la protection humanitaire assure-t-il la participation et le leadership des intervenantes ? »**

Le terme « intervenantes » désigne les volontaires individuelles, les militantes, les leaders, ainsi que les groupes, organisations\* et réseaux dirigés par des femmes.

### Résumé des recommandations

Ce document s'appuie sur les résultats de l'étude pour formuler les recommandations suivantes destinées non seulement à accroître la participation et le leadership des intervenantes, mais également à améliorer l'intervention humanitaire dans son ensemble :

- **Les acteurs humanitaires doivent soutenir les stratégies de protection en reconnaissant et en impliquant les expériences et les priorités des femmes**  
Souvent mal compris, le terme « protection » ne traduit pas toujours très bien les réalités complexes auxquelles sont confrontées les populations. La représentation que les femmes elles-mêmes ont de la protection est fortement liée au genre, spécifique au contexte et profondément personnelle. Les intervenantes agissent d'après leur propre compréhension et leur propre perception de la protection, qui peuvent différer des définitions humanitaires habituelles. Les acteurs humanitaires

doivent en tenir compte et impliquer les femmes et les intervenantes en conséquence.

- **Les acteurs humanitaires doivent collaborer avec les intervenantes pour améliorer l'efficacité des interventions humanitaires**  
La collaboration avec les intervenantes n'est pas la solution miracle pour les programmes de protection humanitaire ; elle comporte son lot de complexités. Cependant, ne pas collaborer avec les intervenantes, c'est manquer l'occasion de rendre l'intervention humanitaire plus contextualisée et plus efficace. Il faut reconnaître la valeur de la collaboration avec les intervenantes non seulement pour les programmes à long terme, mais également pour la protection humanitaire.
- **Les agences doivent s'engager formellement auprès des intervenantes pour valoriser leur contribution**  
Les interventions humanitaires internationales donnent à penser que les cadres dirigeants valorisent rarement la contribution des organisations dirigées par des femmes. Cela souligne l'importance de formaliser ce type d'engagement par le biais de partenariats et de stratégies régionales et nationales, tout en communiquant clairement auprès du personnel sur la valeur de la collaboration avec les intervenantes.
- **Les agences doivent tirer les enseignements des bonnes pratiques existantes**  
Il convient d'exploiter les pratiques de collaboration prometteuses qui existent, notamment en renforçant les liens entre les intervenantes, du niveau local au niveau international, et en investissant dans la préparation aux situations d'urgence. Ce rapport présente de nombreux exemples de bonnes pratiques. Le secteur a beaucoup à apprendre des approches des organisations non gouvernementales internationales fondées sur les partenariats.
- **Les obstacles à la participation des intervenantes doivent être éliminés**  
Les intervenantes rencontrent des obstacles majeurs dans leur collaboration avec les acteurs humanitaires. Des mesures doivent être prises pour éliminer les obstacles à la participation aux espaces de coordination et de prise de décisions. Les acteurs humanitaires doivent modifier leurs politiques, leurs procédures et leurs méthodes de travail afin de permettre des formes de partenariat qui placent les intervenantes au cœur des programmes de protection humanitaire.

\* Une « organisation dirigée par des femmes » désigne une organisation dirigée par une femme et/ou dont les femmes occupent la majorité des postes de direction, et qui s'efforce de répondre aux besoins pratiques et/ou stratégiques des femmes et des filles.



## Conclusions principales

### COMMENT LES INTERVENANTES ATTÉNUENT-ELLES ET GÈRENT-ELLES LES RISQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION ?

#### Se protéger soi-même

Les femmes gèrent activement et de différentes manières les risques liés à la protection auxquels elles et d'autres font face en cas de crise, que ce soit en tant que volontaires individuelles, leaders et militantes, ou au sein de groupes, organisations ou réseaux dirigés par des femmes. Les stratégies d'autoprotection constituent souvent une première action, qui s'appuie sur les ressources dont les femmes disposent.

#### S'organiser collectivement

Les femmes s'organisent souvent collectivement au sein de groupes informels : la cartographie des groupes de femmes réalisée par CARE en Syrie a révélé que des femmes se regroupent dans des immeubles collectifs afin que certaines puissent s'occuper des enfants la journée pendant que d'autres cherchent du travail ou récupèrent des distributions de vivres.

#### Identifier les besoins sur le terrain et y répondre

Les organisations dirigées par des femmes incluent celles qui ont été créées en réponse à des crises comme en Syrie et au Yémen, ainsi que celles qui effectuent normalement un travail à long terme, mais qui répondent aux crises émergentes ou récurrentes là où ces femmes interviennent. Les organisations qui agissent en temps de crise répondent souvent aux besoins pratiques des femmes tout en s'attaquant aux causes profondes des inégalités entre les sexes. Elles peuvent mener ces deux types d'actions en parallèle, par exemple en fournissant une aide matérielle et en soutenant la formation au leadership des femmes. Ces activités peuvent également évoluer dans le temps en fonction des besoins et des opportunités. Elles peuvent ainsi se retrouver classées parmi les agences traditionnelles.

### COMMENT LES INTERVENANTES CONTRIBUENT-ELLES À LA CONTEXTUALISATION ET À L'EFFICACITÉ DE LA RÉPONSE HUMANITAIRE ?\*

La collaboration avec les groupes et organisations dirigés par des femmes se met souvent en place à la fin d'une crise, lorsque commence le travail de développement. Cette étude montre que les intervenantes apportent également diverses contributions aux programmes

humanitaires, en dépassant les objectifs de protection pour contribuer à une intervention humanitaire globale plus contextualisée et plus efficace.

#### Six contributions essentielles des intervenantes

Cette étude identifie six façons principales dont les intervenantes peuvent contribuer à rendre les interventions de protection humanitaire plus contextualisées et plus efficaces.

##### Six contributions essentielles des intervenantes

1. L'**accès** dont les intervenantes disposent leur permet non seulement d'être les premières à agir, mais également de soutenir les populations marginalisées.
2. La **compréhension** en contexte des besoins et réalités des différents groupes et de la manière de collaborer avec les principales parties prenantes, ainsi que leur capacité à réagir de manière créative aux obstacles.
3. Leur capacité à utiliser le capital social et les réseaux pour **atteindre** d'autres femmes.
4. Leur capacité à proposer un espace aux femmes, à **faire entendre la voix des femmes** et à soutenir le **leadership** de ces dernières.
5. Leur capacité à faire preuve de **solidarité** envers les autres femmes et filles, à la fois au quotidien et dans le militantisme.
6. Leur contribution en faveur d'actions visant à **réduire les inégalités entre les sexes** et potentiellement plus **durables**.

#### Améliorer la protection de tous – Saisir toutes les occasions

Les intervenantes apportent diverses contributions grâce aux leaders, groupes et organisations locaux, qui sont capables de soutenir et d'intervenir différemment des organisations et mouvements dirigés par des femmes à l'échelle nationale. Les intervenantes peuvent également représenter ou collaborer avec des organisations et mouvements locaux de personnes handicapées ou de minorités sexuelles et de genre. Ne pas collaborer avec les intervenantes lors de la préparation et de l'intervention humanitaires revient à ne pas protéger toutes les communautés touchées par les crises.

### COMMENT LES ACTEURS HUMANITAIRES DIALOGUENT-ILS AVEC LES INTERVENANTES ET COMMENT GARANTISSENT-ILS LEUR PARTICIPATION ET LEUR LEADERSHIP ?

Pour de nombreux acteurs humanitaires internationaux, il est difficile de savoir dans quelle mesure ils dialoguent avec les intervenantes et garantissent leur participation et leur leadership. Cette étude identifie sept manières dont les acteurs humanitaires collaborent avec les intervenantes dans le cadre des programmes de protection. Il peut s'agir par exemple de former et soutenir les groupes de femmes locaux, collaborer avec eux dans la préparation aux situations d'urgence, s'associer aux organisations dirigées par des femmes pour la fourniture directe de services.

#### Multiplier les types de partenariat

Les ONG internationales ne partagent pas une approche unique du partenariat dans le domaine de l'aide humanitaire et font appel à la fois à la fourniture directe de services et à la mise en œuvre d'actions via des partenariats. La collaboration avec des organisations dirigées par des femmes varie donc également. Lorsque des partenariats sont formés, la structure de l'approche dépend largement de la vision de l'organisation en matière de partenariat. Il peut par exemple s'agir d'un partenariat fondé sur un modèle de subventions en cascade selon le projet ou d'organisations développant des relations à long terme.

#### Valoriser la contribution des femmes et réexaminer les critères de sélection des partenariats

Lorsque des partenariats sont en place, ils sont souvent facilités par les membres des ONG internationales qui accordent de l'importance aux contributions spécifiques des intervenantes. À l'inverse, lorsqu'un partenariat n'a pu être mis en place ou a fait l'objet d'une certaine résistance, c'est parce que les cadres dirigeants n'accordent aucune valeur à la collaboration avec des organisations dirigées par des femmes. Cela dépend en partie du fonctionnement des systèmes humanitaires, qui cherchent à atteindre un grand nombre de bénéficiaires de la façon la plus rentable possible. Dans les faits, cela conduit souvent à signer moins d'accords et à nouer des partenariats avec de grandes organisations de la société civile, qui ont moins de chances d'être dirigées par des femmes. De la même façon, les critères de sélection des partenariats utilisés par les ONG internationales peuvent favoriser les organisations capables de se conformer aux exigences de vigilance et d'octroi de subventions, quitte à négliger l'expérience technique et les compétences.

### À QUELS DÉFIS LES INTERVENANTES DOIVENT-ELLES FAIRE FACE DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ACTEURS HUMANITAIRES INTERNATIONAUX ?

Malgré l'existence de pratiques prometteuses, les intervenantes doivent relever d'importants défis dans leurs relations avec les acteurs humanitaires. Il s'agit

notamment d'obstacles qui limitent la participation à grande échelle des femmes dans le processus décisionnel, tels que des restrictions contre la mobilité des femmes, le harcèlement et les normes sociales qui affirment que les femmes ne peuvent pas être des leaders. Ces défis sont encore plus forts pour les populations marginalisées, telles que les organisations de femmes handicapées et les groupes LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, intersexes et queers).

#### Obstacles pratiques

Les obstacles pratiques rencontrés par les intervenantes sont souvent sous-estimés. Les femmes sont rarement rémunérées pour leur temps et, lorsqu'elles s'impliquent, leur rémunération peut n'être que symbolique.

#### Menaces ou violences

En général, les intervenantes sont également plus exposées aux menaces ou aux violences, car elles sont susceptibles de remettre en cause les normes sexospécifiques. Cette étude n'a pas permis d'identifier des cas où les acteurs internationaux avaient prévu des fonds de réserve destinés à aider leurs partenaires à couvrir les dépenses d'urgence en cas de menaces.

#### Modèles de subventions en cascade

La prédominance des modèles de subventions en cascade nuit à la qualité des partenariats, car les organisations dirigées par des femmes ne sont impliquées qu'après l'élaboration d'une proposition. Ce défi s'applique plus largement aux organisations de la société civile.

## Recommandations principales

### RECOMMANDATIONS DESTINÉES AUX INTERVENANTES HUMANITAIRES

Voici des recommandations favorables à une intervention humanitaire de protection (fondées sur une note d'orientation élaborée par CARE à partir des résultats de cette étude) :

#### Premier principe : considérer les femmes comme des expertes de la situation

Reconnaître que les intervenantes, qu'il s'agisse de leaders individuels, de groupes locaux ou d'organisations nationales, ont une compréhension proche et nuancée de leurs besoins, y compris des risques en matière de protection qui les concernent, elles et les autres femmes dans leur situation. Cette vision, tout comme les actions menées par les intervenantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux des autres, peut ne pas toujours correspondre parfaitement aux concepts humanitaires et de développement ou aux définitions sectorielles. Les acteurs humanitaires doivent délibérément et systématiquement écouter et prendre en compte la voix des femmes, faire preuve de souplesse et travailler en dehors des concepts et définitions sectoriels le cas échéant.

\* Dans ce rapport, CARE a été confronté à toutes les implications de cette question, car elle suppose de remettre en cause la valeur ajoutée des femmes. Dans cette étude, nous reconnaissons que collaborer avec les intervenantes et les soutenir présentent une valeur intrinsèque. Les femmes représentent 50 % de la population et sont à ce titre elles aussi touchées par les crises humanitaires ; elles doivent donc bénéficier d'un soutien leur permettant de participer sur un pied d'égalité à la prise de décision et de mener des interventions qui affectent leur vie. Dans le même temps, nous reconnaissons qu'il est utile de documenter et de synthétiser les preuves montrant que collaborer avec les femmes et les soutenir peuvent renforcer la préparation et la réponse humanitaires, cette valeur n'étant pas encore unanimement reconnue par les acteurs humanitaires.

**Deuxième principe : respecter les priorités des groupes et organisations dirigés par des femmes**

Les organisations dirigées par des femmes peuvent voir leur souhait de participer à l'intervention humanitaire entravé par certains obstacles. De la même façon, en tant qu'organisation de défense des droits des femmes dotée d'un programme à long terme dans son pays, une organisation peut ne pas vouloir s'impliquer de peur que cela ne nuise à son travail. Au niveau local, les intervenantes peuvent subir trop de contraintes de temps pour assumer des fonctions supplémentaires. Collaborer avec les intervenantes implique de vérifier auprès des individus, groupes ou organisations leurs souhaits et priorités en termes de participation, puis de les respecter.

**Troisième principe : rémunérer les femmes et faciliter l'accessibilité**

Les intervenantes sont souvent extrêmement motivées et enclines à donner de leur temps bénévolement. Malgré l'importance du principe de bénévolat, il doit être mis en œuvre avec réalisme, c'est-à-dire que les femmes doivent être indemnisées en conséquence, car elles assument souvent des responsabilités sans être payées. Il convient de tenir compte activement des obstacles à l'accès et à la participation des différentes intervenantes à tous les niveaux et d'envisager les mesures à prendre pour les réduire. Dans la mesure du possible, demandez l'avis des organisations et groupes dirigés par des femmes sur les obstacles, les actions potentielles et les ressources nécessaires.

**RECOMMANDATIONS DESTINÉES AUX DONATEURS**

**Promouvoir les partenariats dirigés par des femmes**

Les donateurs peuvent jouer un rôle clé en promouvant la valeur des partenariats dirigés par des femmes et en encourageant la collaboration. Ils doivent également demander des comptes aux organisations non gouvernementales internationales sur la qualité des partenariats. Les donateurs doivent donc envisager d'évaluer les ONG internationales qui travaillent en partenariat avec des organisations dirigées par des femmes sur la base de ces critères :

- Les coûts fondamentaux sont-ils raisonnablement partagés avec l'organisation dirigée par des femmes ?
- Le soutien au développement des compétences est-il budgétisé ?
- L'ONG internationale dispose-t-elle d'une stratégie de renforcement significatif des compétences, notamment à travers l'accompagnement plutôt qu'avec des sessions de formation ponctuelles ?
- L'ONG internationale prévoit-elle des fonds de

réserve afin de soutenir les organisations dirigées par des femmes et leur personnel en cas de situation d'urgence ?

- Des dispositions destinées au personnel sont-elles prévues pour prévenir et prendre en charge les cas de traumatismes secondaires et d'épuisement professionnel ?

**Faire des efforts volontaires pour atteindre les groupes et organisations dirigés par des femmes lors de crises humanitaires**

Les donateurs doivent adopter une approche intentionnelle dans le mode de structuration de leurs mécanismes de financement, sans se contenter de présumer que le financement atteindra les groupes et organisations dirigés par des femmes. D'après les recherches menées par le réseau OCDE/CAD sur l'égalité entre les sexes (« Donor support to Southern women's rights organisations: OECD findings » – Soutien des donateurs aux organisations de défense des droits des femmes du sud : conclusions de l'OCDE, 2016), les donateurs doivent :

- Veiller à ce que les organisations dirigées par des femmes ne soient pas en concurrence avec les acteurs humanitaires internationaux dans les mêmes guichets de financement.
- Affecter un pourcentage du financement aux organisations dirigées par des femmes.
- Associer plusieurs mécanismes de financement pour atteindre différentes tailles d'organisations, qu'il s'agisse de groupes locaux ou d'organisations régionales ou nationales dirigées par des femmes.
- Renforcer les systèmes de supervision interne pour suivre le pourcentage et le type de financement dans les crises qui affectent des groupes et organisations dirigés par des femmes.

**Équilibrer l'intervention humanitaire et le financement de la justice sociale**

- Tout en reconnaissant que l'intervention humanitaire doit être prioritaire en cas de crise, les donateurs doivent éviter de mettre les organisations dirigées par des femmes dans une position qui les empêche de se mobiliser autour des opportunités de changement social positif que peuvent apporter les crises.
- Les donateurs doivent aider les organisations dirigées par des femmes à poursuivre leur travail à long terme en fonction de leurs propres priorités et à s'adapter à l'évolution du contexte, notamment en maintenant des sources de financement pour ce travail.

**Note d'orientation – Recommandations pour une collaboration significative avec les intervenantes dans les programmes de protection**

**Principes directeurs**

Compte tenu de la diversité des interventions humanitaires, les principes suivants sont destinés à orienter les approches vis-à-vis des différentes formes de participation des intervenantes aux programmes de protection

<b>Premier principe : considérer les femmes comme des expertes de la situation</b>	Reconnaître que les intervenantes, qu'il s'agisse de leaders individuels, de groupes locaux ou d'organisations nationales, ont une compréhension proche et nuancée de leurs besoins, y compris des risques en matière de protection qui les concernent, elles et les autres femmes dans leur situation. Cette vision, tout comme les actions menées par les intervenantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux des autres, peut ne pas toujours correspondre parfaitement aux concepts humanitaires et de développement ou aux définitions sectorielles. Les acteurs humanitaires doivent délibérément et systématiquement écouter et prendre en compte la voix des femmes, faire preuve de souplesse et travailler en dehors des concepts et définitions sectoriels le cas échéant.
<b>Deuxième principe : respecter les priorités des groupes et organisations dirigés par des femmes</b>	Les organisations dirigées par des femmes peuvent voir leur souhait de participer à l'intervention humanitaire entravé par certains obstacles. De la même façon, en tant qu'organisation de défense des droits des femmes dotée d'un programme à long terme dans son pays, une organisation peut ne pas vouloir s'impliquer de peur que cela ne nuise à son travail. Au niveau local, les intervenantes peuvent subir trop de contraintes de temps pour assumer des fonctions supplémentaires. Collaborer avec les intervenantes implique de vérifier auprès des individus, groupes ou organisations leurs souhaits et priorités en termes de participation, puis de les respecter.
<b>Troisième principe : rémunérer les femmes et faciliter l'accessibilité</b>	Les intervenantes sont souvent extrêmement motivées et enclines à donner de leur temps bénévolement. Malgré l'importance du principe de bénévolat, il doit être mis en œuvre avec réalisme, c'est-à-dire que les femmes doivent être indemnisées en conséquence, car elles assument souvent des responsabilités sans être payées. Il convient de tenir compte activement des obstacles à l'accès et à la participation des différentes intervenantes à tous les niveaux et d'envisager les mesures à prendre pour les réduire. Dans la mesure du possible, demandez l'avis des organisations et groupes dirigés par des femmes sur les obstacles, les actions potentielles et les ressources nécessaires.

**Collaborer avec les intervenantes locales**

<b>Posez-vous ces questions : « Comment les femmes s'organisent-elles ici ? » et « Que font les femmes pour se protéger et pour protéger les autres ? »</b> Que ce soit dans un camp, une communauté d'accueil ou un autre contexte, identifiez à travers chaque évaluation les groupes de femmes formels et informels. Ils sont souvent impliqués dans certaines activités générant des revenus de base. Posez-vous ces questions : « Qui sont les femmes de confiance ou les femmes leaders ? » et « Comment les femmes s'organisent-elles ici ? ». Identifiez les actions de protection existantes menées localement.	<b>Exemple : CARE</b> pilote un processus baptisé « Women Lead » (Les femmes dirigent) qui identifie les façons dont les femmes participent à l'intervention humanitaire et les moyens de soutenir leur leadership. Ce projet pilote a été mis au point en tenant compte du fait que les analyses rapides de genre entreprises par CARE lors des précédentes interventions auraient dû se concentrer davantage sur la participation existante et potentielle des femmes.	Évaluation
<b>Examinez comment les différentes interventions de protection peuvent impliquer et soutenir les intervenantes locales</b> Cela suppose de proposer des lieux de rencontre sûrs, où les femmes peuvent se réunir. Veillez à intégrer une analyse de risque aux activités de protection afin d'atténuer et de gérer les risques auxquels les femmes peuvent être confrontées lorsqu'elles soutiennent les autres et remettent en cause les normes sociales.	<b>Exemple : En République démocratique du Congo</b> , IRC a formé des organisations communautaires de femmes à la fourniture de services de gestion de cas. Une évaluation réalisée en 2017 a révélé que les organisations communautaires qui n'avaient pas reçu de soutien d'IRC depuis 2012 étaient toujours en mesure de fournir ces services sans soutien externe.	Conception



<p><b>Éliminez les obstacles à la participation</b></p> <p>Posez-vous la question suivante : « Que devons-nous faire pour garantir une participation significative des femmes ? ». Tenez compte des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Barrières pratiques</b> : par exemple le lieu, l'accès, les horaires (durée de la réunion, heure de la journée), la langue (langue parlée, jargon utilisé)</li> <li>• <b>Barrières structurelles</b> : par exemple les normes sociales qui limitent la présence et la participation des femmes</li> <li>• <b>Barrières spécifiques</b> pour les populations marginalisées, y compris l'accès des femmes et des filles handicapées</li> </ul>	<p><b>Exemple</b> : Les recherches d'ActionAid menées dans quatre pays ont permis d'identifier des recommandations émanant de femmes afin de leur permettre de prendre part au leadership humanitaire. Il s'agit notamment de créer un environnement favorable pour les mères allaitantes qui leur permette de participer et de proposer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle parallèlement aux efforts de secours d'urgence.</p>	Préparation
<p><b>Facilitez l'implication avec les membres de la communauté élargie</b></p> <p>Collaborer avec les intervenantes n'implique pas seulement de dialoguer avec les femmes, car il existe un risque que les femmes soient considérées comme les seules personnes « responsables » d'atténuer les risques en matière de protection auxquels les femmes et les filles sont exposées. Vous devez par conséquent dialoguer avec différents groupes et leaders, tout en veillant à ce que les femmes puissent exprimer leurs opinions et leurs expériences.</p>	<p><b>Exemple</b> : En République démocratique du Congo, Oxfam met en place des forums de femmes en parallèle des Comités de protection des communautés afin de proposer un espace distinct où les femmes prennent en compte les risques qui les affectent en matière de protection et identifient les actions qu'elles souhaitent entreprendre. Celles-ci sont ensuite discutées avec les Comités de protection des communautés mixtes et incluses dans les Plans de protection des communautés.<sup>2</sup></p>	Mise en œuvre
<p><b>Ne focalisez pas la collaboration avec les intervenantes sur les risques auxquels les femmes et les filles sont confrontées en matière de protection</b></p> <p>Reconnaissez également que les intervenantes peuvent prendre des mesures contre des problèmes plus vastes et des risques liés à la protection qui affectent les autres.</p>	<p><b>Exemple</b> : Les membres des Forums des femmes en RDC (décrits ci-dessus) ont plaidé auprès des autorités locales à propos des risques liés à la protection de différents groupes (arrestations arbitraires, impôts illégaux, etc.).<sup>3</sup> Les organisations de défense des droits des femmes Rasan et Women's Rehabilitation Organisation ont adapté leurs services pour soutenir également les communautés LGBTIQ et les hommes victimes de violences.<sup>4</sup></p>	
<p><b>Facilitez les relations</b></p> <p>Les acteurs humanitaires peuvent jouer un rôle de facilitateur en soutenant des relations parfois difficiles entre les intervenantes et les autres interlocuteurs. Il peut s'agir par exemple des relations entre, d'une part, les groupes de femmes locaux et, d'autre part, les organisations nationales dirigées par des femmes ou les principales parties prenantes, telles que les autorités ou d'autres acteurs internationaux.</p>	<p><b>Exemple</b> : À Gaza, à la suite du conflit de 2014, des chercheurs soutenus par Oxfam ont constaté que les besoins des femmes handicapées n'étaient pas satisfaits. Oxfam a soutenu la formation d'une coalition composée de quatre organisations de femmes et de quatre organisations de personnes handicapées afin d'évaluer les services manquants et de concevoir un plan de préparation aux situations d'urgence.<sup>5</sup></p>	

<sup>1</sup> ActionAid International (2016). 'On the frontline: Catalysing women's leadership in humanitarian action' (En première ligne : catalyser le leadership des femmes dans l'action humanitaire).

<sup>2</sup> Barakat, S and Kesmaecker-Wissing, M (2017). 'Community protection structures: Influencing for local-level change in conflict settings in the DRC' (Structures de protection des communautés : influencer les changements au niveau local dans les situations de conflit en RDC). Oxfam Policy & Practice.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Chynoweth, S (2018). 'Caring for male and LGBTI sexual violence survivors: Learning from local organisations' (Prendre en charge les LGBTI et les hommes victimes de violences sexuelles : apprendre des organisations locales). *Forced Migration Review*, Numéro 57.

<sup>5</sup> Chilvers, R (2017). 'Civil society-led emergency preparedness for women with disabilities in Gaza' (Préparation aux situations d'urgence menée par la société civile destinée aux femmes handicapées à Gaza). Oxfam Policy & Practice.

<b>Nouer des partenariats avec les organisations dirigées par des femmes</b>		Stratégies
<p><b>Reconnaissez leur valeur</b></p> <p>Les cadres dirigeants doivent montrer l'exemple et reconnaître la valeur de la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes. Ils doivent communiquer avec le personnel en précisant que ces partenariats doivent être inclus non seulement dans les programmes à long terme, mais également dans les interventions d'urgence. Formalisez ces engagements dans des stratégies de partenariat (qu'il s'agisse de la stratégie humanitaire d'un pays ou d'un bureau régional/national).</p>	<p><b>Exemple</b> : Dans le cadre de la feuille de route régionale de CARE pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, chaque bureau national doit établir chaque année un partenariat avec une nouvelle organisation dirigée par des femmes. Cela peut servir à suivre des indicateurs clés, tels que le montant des financements reçus par les organisations dirigées par des femmes, la durée et la qualité de ces partenariats.</p>	Méthodes de travail
<p><b>Cartographiez et comprenez le contexte</b></p> <p>Appuyez-vous sur différentes sources pour identifier de manière informelle différentes organisations dirigées par des femmes et renseignez-vous sur la dynamique du mouvement des femmes dans le pays. Impliquez le personnel travaillant dans le domaine du développement dans ces échanges.</p>	<p><b>Exemple</b> : La cartographie des organisations doit prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les groupes et organisations informels,</li> <li>• les affiliations politiques des organisations,</li> <li>• les organisations susceptibles de se montrer plus conservatrices,</li> <li>• les alliances et divisions qui existent au sein des organisations,</li> <li>• les organisations urbaines et rurales,</li> <li>• toutes les populations exclues.</li> </ul>	Politiques et procédures
<p><b>Définissez des critères de sélection</b></p> <p>Lors de la définition des critères de sélection des partenaires, tenez compte non seulement de leur capacité organisationnelle à assurer et respecter les exigences du projet, mais également de leur expérience sur les questions de genre et de protection, de leur connaissance du contexte et des relations avec les principales parties prenantes, notamment les membres de la communauté.</p>	<p><b>Exemple</b> : L'étude de CARE sur les partenariats tenant compte de la sexospécificité a révélé que l'organisme a tendance à sélectionner des partenaires en fonction de leur expérience en interventions d'urgence et de leur capacité à respecter les exigences fixées, et non de leur expertise en matière de protection ou d'égalité des sexes.<sup>6</sup></p>	Financement
<p><b>Investissez dans les organisations</b></p> <p>Les organisations dirigées par des femmes disposent souvent de procédures et de systèmes organisationnels plus faibles. Prévoyez un budget pour le soutien organisationnel, en préférant les bonnes pratiques telles que le mentorat et les détachements aux sessions de formation ponctuelles. Assurez-vous que les priorités des organisations constituent le point de départ de vos échanges bilatéraux. Coordonnez avec d'autres organisations l'élaboration de plans de soutien et les investissements pour éviter les doublons.</p>	<p><b>Exemple</b> : Le projet « Shifting the Power » (Inverser le pouvoir) du réseau START a mis au point le cadre SHAPE<sup>7</sup>, dont le but est d'aider les organisations à évaluer leur capacité à gérer des programmes humanitaires et à influencer sur les interventions. Le projet « Protection in Practice » (La protection en pratique) a fourni des subventions flexibles aux organisations afin de renforcer leur capacité de protection et a testé la création de rapports WhatsApp afin de réduire le poids lié aux rapports.</p>	

<sup>6</sup> CARE International (2017). 'Gender and localising aid: The potential of partnerships to deliver' (Aide sexospécifique et aide localisée : le potentiel concret des partenariats).

<sup>7</sup> 'Strategic Humanitarian Assessment and Participatory Empowerment' (Évaluation humanitaire stratégique et émancipation participative).

<p><b>Financement et projets</b></p> <p>Budgétisez et partagez équitablement le financement des coûts organisationnels fondamentaux avec les partenaires. Lors de l'élaboration d'un projet, définissez conjointement un plan au lieu de présenter un programme prédéfini. Déterminez quel financement d'urgence peut s'avérer nécessaire (par exemple pour le transport, l'hébergement des personnes à risque) et établissez le budget en conséquence.</p>	<p><b>Exemple :</b> CARE a utilisé une subvention de financement d'une valeur de 20 000 £ pour développer un partenariat avec la RDFL, l'organisation de défense des droits des femmes libanaises. La RDFL a déclaré que le projet a été développé en fonction de ses besoins, avec un soin particulier accordé au soutien des travailleurs sociaux à travers les techniques d'autogestion.</p>	Financement
<p><b>Des partenariats placés sous le signe de la flexibilité</b></p> <p>Faites en sorte que l'accord de partenariat soit flexible. Si le contexte évolue ou si un partenaire ne veut pas prendre le risque d'intervenir dans une zone particulière, collaborez avec lui pour élaborer une stratégie différente. Cela peut impliquer de passer de la mise en œuvre directe d'un projet au renforcement des compétences pendant un certain temps.</p>	<p><b>Exemple :</b> Trocaire signe des protocoles d'entente avec des organisations qui vont au-delà de la durée de vie d'un projet. Le financement fondamental sert à couvrir les coûts de fonctionnement minimaux d'un partenaire entre les projets.</p>	Politiques et procédures
<p><b>Participation et visibilité</b></p> <p>Soutenez activement la participation des organisations dirigées par des femmes au processus décisionnel et à la coordination, en fonction de leurs priorités. Augmentez la visibilité de ces groupes et soutenez le développement de leurs réseaux, par exemple auprès des donateurs.</p>	<p><b>Exemple :</b> Dans le cadre du projet « Safe from the Start » (La sécurité dès le début)<sup>8</sup>, CARE a aidé des organisations dirigées par des femmes, y compris Hope Restoration South Sudan, à participer à une réunion de consultation mondiale du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés sur la localisation des interventions en matière de violences fondées sur le genre et à la réunion annuelle des partenaires d'ECHO pour l'appel à l'action sur les violences fondées sur le genre dans les situations d'urgence.</p>	Méthodes de travail
<b>Faciliter l'implication des groupes minoritaires</b>		
<p>Reconnaissez que, même s'ils ne participent pas aux interventions humanitaires, les <b>organisations et groupes LGBTIQ</b> peuvent fournir des contributions et des recommandations importantes sur la manière d'atténuer les risques auxquels les personnes LGBTIQ sont exposées en cas de crise. Dans le cadre de leur implication, donnez la priorité à la sécurité de ces populations et faites-vous conseiller par les organisations et réseaux nationaux avant de rechercher ou d'impliquer des groupes locaux. Réfléchissez au rôle que peut jouer un acteur international pour faciliter la participation à plus grande échelle des organisations LGBTIQ dans la préparation humanitaire.</p>	<p><b>Exemple :</b> Lors de la réunion du Partenariat humanitaire du Pacifique aux îles Fidji en octobre 2017, l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Diverse Voices and Action for Equality ont animé une session sur les acteurs humanitaires locaux et multiples, y compris les interlocuteurs de la Rainbow Pride Foundation et du Pacific Rainbows Advocacy Network, qui ont passé en revue les besoins spécifiques des différents groupes et les avantages de l'inclusion.<sup>9</sup></p>	

<sup>8</sup> Financé par le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'Etat américain.

<sup>9</sup> Gender in Humanitarian Action Asia-Pacific Working Group (2017). 'Integrating gender into humanitarian action: Good practices from Asia-Pacific 6' (Intégration de l'égalité entre les sexes dans l'action humanitaire : bonnes pratiques de la région Asie-Pacifique 6).

<p>Impliquez activement les organisations et les groupes de <b>femmes et filles handicapées</b> dans la préparation et l'intervention en vous appuyant sur le militantisme existant.<sup>10</sup> Éliminez les obstacles qui entravent la participation à tous les niveaux, en tenant compte des handicaps à la fois mentaux et physiques. Reconnaissez que les obstacles rencontrés par les femmes et les filles ne sont pas que physiques, mais qu'ils peuvent également inclure le manque de confiance en soi, la stigmatisation et un faible niveau d'éducation.</p>	<p><b>Exemple :</b> La Fédération des organisations de personnes handicapées du Malawi mène un projet visant à identifier des moyens novateurs d'impliquer les personnes handicapées dans la préparation et la réaction aux catastrophes, en s'attaquant à plusieurs défis, par exemple comment faire en sorte que les personnes malvoyantes ou malentendantes puissent être alertées et aidées en cas de risque d'inondation. Les organisations consacrées à la défense des droits des femmes et des filles handicapées au Malawi et aux femmes handicapées dans le développement créent des groupes de femmes et de filles handicapées pour faciliter la défense de leurs droits au niveau local.</p>	
<b>Adopter une approche globale de l'intervention d'urgence</b>		
<p><b>Préparation aux situations d'urgence</b></p> <p>Investissez dans la préparation aux situations d'urgence des organisations dirigées par des femmes afin qu'elles soient en mesure de réagir en cas de crise. Même si ces groupes ne se définissent pas forcément comme des organisations humanitaires, cela ne doit pas entraver la collaboration s'ils s'intéressent aux interventions humanitaires.</p>	<p><b>Exemple :</b> IRC s'engage auprès des réseaux régionaux de lutte contre les violences fondées sur le genre et de défense des droits des femmes pour former un réseau d'organisations nationales dirigées par des femmes en matière de préparation et de réponse aux violences fondées sur le genre en situation d'urgence.</p>	Préparation
<p><b>Soutenez le personnel de renfort</b></p> <p>Réfléchissez à la meilleure manière d'utiliser le personnel de renfort et de le doter en ressources pour faciliter la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes. Cela peut nécessiter de consacrer du temps au développement de partenariats et de prendre en compte, lors du recrutement, les qualités requises pour faciliter ces méthodes de travail.</p>	<p><b>Exemple :</b> Aux îles Fidji, CARE a organisé une réponse conjointe au cyclone Winston avec Live and Learn, qui a vu du personnel de renfort intégré à l'organisation. Au Bangladesh, IRC a piloté le déploiement de deux coordinateurs, dont l'un s'est concentré sur le développement de la collaboration avec les organisations de la société civile.</p>	Intervention
<p><b>Moyens d'implication alternatifs</b></p> <p>Envisagez différentes méthodes de collaboration à mettre en place en parallèle ou lorsque des partenariats complets sont impossibles. Il peut s'agir notamment d'inviter des partenaires à coanimer des sessions de formation du personnel, mettre en place un consortium où une organisation dirigée par des femmes fournirait un soutien technique à d'autres partenaires traditionnels, ou collecter des fonds auprès de donateurs non institutionnels afin d'établir de petites sources de financement flexibles destinées à des initiatives spécifiques.</p>	<p><b>Exemple :</b> Une organisation bangladaise de défense des droits des personnes handicapées a constaté qu'il n'existait aucune installation pour les personnes handicapées dans le camp de Kutupalong dans le district de Cox's Bazar. Elle a reçu une petite somme du Fonds d'opportunité de Mama Cash pour travailler avec les autorités locales afin d'améliorer l'accès des personnes handicapées.</p>	Méthodes de travail

<sup>10</sup> Les actions doivent être conformes aux orientations données par : CBM International, Bensheim, HelpAge International et Handicap International (2018). 'Humanitarian inclusion standards for older people and people with disabilities' (Normes d'inclusion humanitaire pour les personnes âgées et les personnes handicapées).

## Recommandations destinées aux donateurs

### Promouvoir les partenariats dirigés par des femmes

Les donateurs peuvent jouer un rôle clé en promouvant la valeur des partenariats dirigés par des femmes et en encourageant la collaboration. Ils doivent également demander des comptes aux organisations non gouvernementales internationales sur la qualité des partenariats. Les donateurs doivent donc envisager d'évaluer les ONG internationales qui travaillent en partenariat avec des organisations dirigées par des femmes sur la base de ces critères :

- Les coûts fondamentaux sont-ils raisonnablement partagés avec l'organisation dirigée par des femmes ?
- Le soutien au développement des compétences est-il budgétisé ?
- L'ONG internationale dispose-t-elle d'une stratégie de renforcement significatif des compétences, notamment à travers l'accompagnement plutôt qu'avec des sessions de formation ponctuelles ?
- L'ONG internationale prévoit-elle des fonds de réserve afin de soutenir les organisations dirigées par des femmes et leur personnel en cas de situation d'urgence ?
- Des dispositions destinées au personnel sont-elles prévues pour prévenir et prendre en charge les cas de traumatismes secondaires et d'épuisement professionnel ?

### Faire des efforts volontaires pour atteindre les groupes et organisations dirigés par des femmes lors de crises humanitaires

Les donateurs doivent adopter une approche intentionnelle dans le mode de structuration de leurs mécanismes de financement, sans se contenter de présumer que le financement atteindra les groupes et organisations dirigés par des femmes. D'après les recherches menées par le réseau OCDE/CAD sur l'égalité entre les sexes<sup>11</sup>, les donateurs doivent :

- Veiller à ce que les organisations dirigées par des femmes ne soient pas en concurrence avec les acteurs humanitaires internationaux dans les mêmes guichets de financement.
- Affecter un pourcentage du financement aux organisations dirigées par des femmes.
- Associer plusieurs mécanismes de financement pour atteindre différentes tailles d'organisations, qu'il s'agisse de groupes locaux ou d'organisations régionales ou nationales dirigées par des femmes.
- Renforcer les systèmes de supervision interne pour suivre le pourcentage et le type de financement dans les crises qui affectent des groupes et des organisations dirigés par des femmes.

### Équilibrer l'intervention humanitaire et le financement de la justice sociale

- Tout en reconnaissant que l'intervention humanitaire doit être prioritaire en cas de crise, les donateurs doivent éviter de mettre les organisations dirigées par des femmes dans une position où elles sont incapables de se mobiliser autour des opportunités de changement social positif que peuvent apporter les crises.
- Les donateurs doivent aider les organisations dirigées par des femmes à poursuivre leur travail à long terme en fonction de leurs propres priorités et à s'adapter à l'évolution du contexte, notamment en maintenant des fonds pour ce travail.

<sup>11</sup> Réseau OCDE/CAD sur l'égalité entre les sexes (2016). 'Donor support to Southern women's rights organisations: OECD findings' (Soutien des donateurs aux organisations de défense des droits des femmes du sud : conclusions de l'OCDE).



CARE International UK

89 Albert Embankment

London SE1 7TP

020 7091 6000

[careinternational.org.uk](http://careinternational.org.uk)

[insights.careinternational.org.uk](http://insights.careinternational.org.uk)

Numéro de charité : 292506

#### CRÉDITS PHOTO

Photo de couverture : Femme dans un espace sécurisé géré par CARE dans le camp de Potibonia, Cox's Bazar, Bangladesh © Nancy Farese / CARE 2018